

# Paris : les négociations continuent avec Ankara

mardi 22 avril 2008, par [Philippe Ricard](#), [Thomas Ferenczi](#)

**Les négociations avec la Turquie vont se poursuivre pendant la présidence française de l'Union européenne, en dépit de l'opposition de Paris à l'adhésion d'Ankara. « Nous devons maintenir un certain rythme », indique-t-on côté français, où l'on projette l'ouverture de deux ou trois chapitres supplémentaires au second semestre, sur des questions comme la libre circulation des capitaux, l'éducation et la culture ou l'énergie.**

« *Les Français ont pour souci de ne pas faire de vagues supplémentaires* », confirme un diplomate européen. Pour Paris, les pourparlers ne peuvent cependant porter que sur les chapitres qui laissent ouverte la possibilité d'offrir à la Turquie une coopération renforcée avec l'Union, plutôt qu'une adhésion pleine et entière. « *Les discussions se poursuivront sous présidence française tant que les chapitres ouverts sont compatibles avec les deux options possibles : l'adhésion ou le partenariat privilégié* », a confirmé lundi à Bruxelles le secrétaire d'Etat français aux affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet, qui se rend en Turquie la semaine du 14 avril.

## Politique régionale

Paris continue ainsi de refuser l'ouverture de discussions sur cinq sujets qui présupposeraient une adhésion à l'Union : l'euro, la politique régionale, le budget, les institutions et l'agriculture.

Du côté turc, on considère comme « un développement positif » la proposition de M. Sarkozy de renoncer à l'obligation d'un référendum sur les adhésions futures, même si l'on estime qu'il s'agit surtout d'éviter de bloquer l'entrée des pays des Balkans.

Soucieux de dynamiser les pourparlers, le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, est attendu en Turquie du 10 au 12 avril, à l'invitation du premier ministre, Recep Tayyip Erdogan. La Turquie « *va devoir convaincre l'Europe qu'il est de son intérêt de l'intégrer en son sein* », a-t-il déclaré lundi à Lisbonne.

Le même jour, le Parti de la justice et du développement (AKP) de M. Erdogan a déposé au Parlement un projet de loi pour modifier l'article 301 du code pénal qui réprime le « *dénigrement de l'identité turque* », un article dénoncé en Europe comme contraire à la liberté d'expression.

---

## Sources

Source : Le Monde, le 09.04.08